

Etude d'élaboration d'un programme d'action et de reconquête de la qualité de l'eau sur le captage Grenelle du Longeron - Phase 2 : Diagnostic des pressions exercées sur le territoire et identification des zones d'actions prioritaires



L'objectif de ce diagnostic est :

de caractériser les pressions agricoles et non agricoles du territoire et d'identifier les risques de pollutions diffuses et ponctuelles émises par l'ensemble des activités présentes, en particulier sur les pesticides, le phosphore et la matière organique ;

d'identifier les zones d'actions prioritaires en croisant les zones de pressions définies au cours de cette phase et les zones de vulnérabilités spécifiques définies lors de la première phase.

Auteurs du document : Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise

Diffuseur des métadonnées : Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise, Office International de l'Eau (métadonnées)

Mots clés : Planification/Plans de gestion/Outils de gestion participative, Qualité de l'eau/et ou Hydrobiologie, Etudes, gestion locale de l'eau

Thème (issu du Text Mining) : POLLUANTS

Date : 2014-10-01

Format : text/xml

Identifiant Documentaire : gesteau-95126

Langue : Français

Télécharger les documents :

https://www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content_files/document/2015-01-09_synthese_phase2_vf.pdf

Commune : AIGREFEUILLE-SUR-MAINE (44002), BASSE-GOULAIN (44009), BOUSSAY (44022), CHÂTEAU-THÉBAUD (44037), CLISSON (44043), GÉTIGNÉ (44063), GORGES (44064), HAUTE-GOULAIN (44071), LA CHAPELLE-HEULIN (44032), LA HAIE-FOUASSIÈRE (44070), LA REGRIPIÈRE (44140), LA REMAUDIÈRE (44141), LE BIGNON (44014), LE PALLET (44117), LES SORINIÈRES (44198), MAISDON-SUR-SÈVRE (44088), MONNIÈRES (44100), MONTBERT (44102), MOUZILLON (44108), NANTES (44109), REMOILLÉ (44142), REZÉ (44143), SAINT-FIACRE-SUR-MAINE (44159), SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON (44165), SAINT-LUMINE-DE-CLISSON (44173), SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE (44190), VALLET (44212), VERTOU (44215), VIEILLEVIGNE (44216), BAZOGES-EN-PAILLERS (85013), BEAUREPAIRE (85017), BOUFFÉRE (85027), 85030, BREUIL-BARRET (85037), CHAMBRETAUD (85048), CHAUCHÉ (85064), CHAVAGNES-EN-PAILLERS (85065), CUGAND (85076), LA BERNARDIÈRE (85021), LA BOISSIÈRE-DE-MONTAIGU (85025), LA BRUFFIÈRE (85039), LA COPECHAGNIÈRE (85072), SÈVREMONT (85090), LA GAUBRETIÈRE (85097), LA GUYONNIÈRE (85107), 85180, LA RABATELIÈRE (85186), LA VERRIE (85302), LES BROUZILS (85038), 85063, LES EPESS (85082), ESSARTS EN BOCAGE (85084), LES HERBIERS (85109), LES LANDES-GENUSSON (85119), L'HERBERGEMENT (85108), 85165, MALLIÈVRE (85134), MENOMBLET (85141), MESNARD-LA-BAROTIÈRE (85144), MONTAIGU (85146), MONTOURNAIS (85147), MORTAGNE-SUR-SÈVRE (85151), MOUCHAMPS (85153), POUZAUGES (85182), SAINT-ANDRÉ-GOULE-D'OIE (85196), MONTRÉVERD (85197), SAINT-AUBIN-DES-ORMEAUX (85198), SAINT-DENIS-LA-CHEVASSE (85208), 85212, SAINT-FULGENT (85215), SAINT-GEORGES-DE-MONTAIGU (85217), SAINT-HILAIRE-DE-LOULAY (85224), SAINT-LAURENT-SUR-SÈVRE (85238), SAINT-MALÔ-DU-BOIS (85240), SAINT-MARS-LA-RÉORTHE (85242), SAINT-MARTIN-DES-TILLEULS (85247), SAINT-MESMIN (85254), 85257, SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN (85264), 85272,

TIFFAUGES (85293), TREIZE-SEPTIERS (85295), TREIZE-VENTS (85296), VENDRENNES (85301), CHANTELOUP-LES-BOIS (49070), CHOLET (49099), 49151, 49085, 49258, LA ROMAGNE (49260), LA SÉGUINIÈRE (49332), LA TESSOUALLE (49343), 49137, 49179, 49252, LES CERQUEUX (49058), MAULÉVRIER (49192), MAZIÈRES-EN-MAUGES (49195), 49206, NUAILLÉ (49231), 49263, 49264, SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS (49269), 49273, 49285, SÈVREMOINE (49301), 49316, 49349, 49350, TOUTLEMONDE (49352), 49375, YZERNAY (49381), BRESSUIRE (79049), CERIZAY (79062), CHANTELOUP (79069), CIRIÈRES (79091), CLESSÉ (79094), COMBRAND (79096), COURLAY (79103), L'ABSIE (79001), LA CHAPELLE-SAINT-ÉTIENNE (79075), LA CHAPELLE-SAINT-LAURENT (79076), LA FORÊT-SUR-SÈVRE (79123), LA PETITE-BOISSIÈRE (79207), LARGEASSE (79147), LE BEUGNON (79035), LE BREUIL-BERNARD (79051), LE PIN (79210), MAULÉON (79079), MONCOUTANT (79179), MONTRAVERS (79183), MOUTIERS-SOUS-CHANTEMERLE (79188), NEUVY-BOUIN (79190), POUGNE-HÉRISSON (79215), PUGNY (79222), SAINT-AMAND-SUR-SÈVRE (79235), SAINT-ANDRÉ-SUR-SÈVRE (79236), SAINT-JOUIN-DE-MILLY (79261), SAINT-PAUL-EN-GÂTINE (79286), SAINT-PIERRE-DES-ÉCHAUBROGNES (79289), SECONDIGNY (79311), TRAYES (79332), VERNOUX-EN-GÂTINE (79342)

Département : LOIRE-ATLANTIQUE (44), VENDEE (85), MAINE-ET-LOIRE (49), DEUX-SEVRES (79)

Région : PAYS-DE-LA-LOIRE (52), POITOU-CHARENTES (54)

Masse d'eau : LA SEVRE NANTAISE DEPUIS ABSIE (L') JUSQU'A MALLIEVRE (GR543), LA SEVRE NANTAISE DEPUIS MALLIEVRE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA MOINE (GR544), LA SEVRE NANTAISE DEPUIS LA CONFLUENCE DE LA MOINE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE (GR545), L'OUIN DEPUIS MAULEON JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA SEVRE NANTAISE (GR546), LA MOINE A LA RETENUE DU MOULIN RIBOU (GR547a), LA MOINE DEPUIS LA RETENUE DU MOULIN RIBOU JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA SEVRE NANTAISE (GR547b), LA SANGUEZE DEPUIS GESTE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA SEVRE NANTAISE (GR548), LA GRANDE MAINE DEPUIS SAINT-FULGENT JUSQU'A LA RETENUE DE LA BULTIERE (GR549a), LA GRANDE MAINE A LA RETENUE DE LA BULTIERE (GR549b), LA GRANDE MAINE DEPUIS LA RETENUE DE LA BULTIERE JUSQU'A SAINT-GEORGES-DE-MONTAIGU (GR549c), LA MAINE DEPUIS SAINT-GEORGES-DE-MONTAIGU JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA SEVRE NANTAISE (GR550), LA PETITE MAINE DEPUIS CHAUCHE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA GRANDE MAINE (GR551), Estuaire - Loire (GG022), Romme et Evre (GG023), Layon - Aubance (GG024), Logne - Boulogne - Ognon - Grand Lieu (GG026), Sèvre Nantaise (GG027), Socle du BV du marais poitevin (GG030), Le Thoué (GG032), Calcaire jurassique du bassin de Chantonay (GG034), Estuaire - Loire (GG022), COMPLEXE DE MOULIN RIBOU (Verdon) (GL114a), COMPLEXE DE MOULIN RIBOU (Moulin Ribou) (GL114b), RETENUE DE LA BULTIERE (GL146)

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/etude-d-elaboration-d-un-programme-d-action-et-de-reconquete-de-la-qualite-de-l-eau-sur-le-captage-g1>

Evaluer cette notice:



Ce portail, créé et géré par l'Office International de l'Eau (OIEau), est géré avec l'appui de l'Office français de la biodiversité (OFB)

